

Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

***Administrateur provisoire
de l'étude de feu Me POTEL
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40
etude.potel@gmail.com***



VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

**A la requête du Gouvernement de NC et du Domaine
(TPI), ventes volontaires, succession vacante et
liquidations judiciaires
des Stés MECA MOTO et GENI-VRD**

**Mercredi 25 mars 2026
09:30**

**Chez MECA MOTO
4 rue Pelatan - Ducos**

98800 Nouméa

Visites des lots 1 à 171 de 8h30 à 9h30 mercredi, jour de la vente sur le site de vente
Visites des lots 172 à 199, vendus sur désignation sur 2 sites différents : voir conditions
de visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à..."

UN CHÈQUE DE GARANTIE SERA DEMANDÉ A L'INSCRIPTION

(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)
Par sécurité, le port de chaussures fermées sur les sites est obligatoire (visites et ventes)

***ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement
le jour même ou selon indications données en début de vente.***

***Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais
compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)***

Sur le site de vente



Sur désignation à Ducos, rue G. CLAUDE



Sur désignation à la Fourrière intercommunale



1	Bureau d'angle mélaminé bois 3 tiroirs en partie droite et caisson assorti 3 tiroirs	2 000
2	Bureau d'angle mélaminé bois, caisson 3 tiroirs et chaise dactylo	2 000
3	Bac de décantation CEMO, entonnoirs, brocs, pompes à graisse et huile	3 000
4	Bac de décantation CEMO, entonnoirs, brocs, pompes à graisse et huile	3 000
5	Lot de 2 pompes à graisse ou huile	1 000
6	Chèvre d'atelier OMCN, 500kg., année 2005	10 000
7	Lot de valises de diagnostic pour DUCATI, ordinateur LENOVO interfaces DUCATI, TEXA, PIAGGIO	16 000
8	Valise de diagnostic ROYAL ENFIELD	7 000
9	Plateau tournant pour exposition de moto	4 000
10	Lot de 2 stores banne avec une manivelle (tissu état moyen)	4 000
11	Unité centrale LENOVO Thinkcentre Edge, clavier, souris, écran ASUS, onduleur et prise onduleur	6 000
12	Unité centrale et écran ASUS, clavier, souris, onduleur	4 000
13	Bureau d'angle mélaminé blanc/beige piètement métallique, avec pointeuse AMANO PX200, quelques bannettes et tableau liège	3 000
14	Pneu quad WANDA 20X8-00-8NHS	1 000
15	Pneu quad JOURNEY AT 24X10-11	1 000
16	Kit silencieux DUCATI TERMIGNONI homologué 96481451A	25 000
17	Top-case PIAGGIO avec clé	8 000
18	Lot de pièces détachées SEGWAY (filtres à air et huile, boîtiers ECU, unités TLC), casquette	23 000
19	Lot de pièces détachées diverses : mâchoires, roulements, plaquettes de frein, interrupteurs, etc.	10 000
20	30 bombes de sprays lubrifiants pour filtres SHELL ADVANCE	3 000
21	30 bombes de sprays lubrifiants pour filtres SHELL ADVANCE	3 000
22	30 bombes de sprays lubrifiants pour filtres SHELL ADVANCE	3 000
23	Ensemble de pièces pour porte-bagages, différentes marques et modèles	6 000
24	Top-case KAPPA 40 (sans clé)	2 000

25	Lot de 2 sacoches latérales textile KTM (L125 à 390 DUKE)	10 000
26	Top-case BMW (occasion, sans clef) avec pin's et lanière	3 000
27	Casque cross HELMET FURIOUS "Héritage", XS	4 000
28	Casque cross HELMET FURIOUS "Héritage", XL	4 000
29	Casque cross HELMET FURIOUS "Héritage", XL	4 000
30	Lot important d'accessoires de casques : visières et joues (5 cartons)	7 000
31	Lot comprenant coudières (M), genouillères (S) et protection dorsale (1)	6 000
32	Lot d'une protection dorsale, coudières et genouillères, XL	6 000
33	Protection dorsale (taille 1) et coudières (L)	2 000
34	Protection dorsale (taille 1) et coudières (L)	2 000
35	Blouson SHOT Race Gear (S) et pantalon (26)	9 000
36	Blouson SHOT Race Gear (S) et pantalon (28)	8 000
37	Blouson SHOT Race Gear (S) et pantalon (28)	8 000
38	Blouson SHOT Race Gear (M) et pantalon (32)	9 000
39	Gilet airbag BERING "moto école", XS ou S	12 000
40	Blouson textile SHOT, L	4 000
41	Blouson textile IXON, 14 ans	5 000
42	Blouson textile BERING Lady Guardian avec doublure micro-polaire, S	4 000
43	Blouson cuir noir BERING Apolo avec doublure supplémentaire, S	10 000
44	Blouson cuir marron BERING Apolo, S	9 000
45	Blouson textile avec capuche IXON Lady, XS	4 000
46	Blouson textile noir IXON, S	4 000
47	Blouson textile noir et bleu IXON, S	4 000
48	Blouson textile noir IXON, S	4 000
49	Combinaison cuir marron et noir IXON Legendary, S	15 000
50	Blouson (T1) et pantalon (T0) femme BERING et veste de pluie (T S)	8 000
51	Veste (T2) et pantalon BERING (T0)	6 000
52	Veste (T2) et pantalon BERING (T1)	6 000
53	Veste et pantalon de pluie (8ans) et tee-shirt HUSQVARNA (M enfant)	4 000

54	Bottes SHOT Race 6, 40	5 000
55	Bottes SHOT Race 6, 40	5 000
56	Bottes SHOT Race 6, 48	7 000
57	Bottes FORMA, 41	5 000
58	Bottes FORMA, 41	4 000
59	Bottes FORMA, 37	4 000
60	Bottes FORMA, 37	4 000
61	Baskets IXON Lady, 36	3 000
62	Baskets IXON Lady Assault, 36	3 000
63	Baskets IXON Lady Bull, 37	3 000
64	Baskets IXON Lady Bull, 39	3 000
65	Baskets BERING Escape marron, 40	3 000
66	Baskets IXON Akron blue navy, 40	4 000
67	Pneu avant MICHELIN Power Super Moto 120/80-16	7 000
68	Pneu avant MICHELIN Power Super Moto 120/80-16	7 000
69	Pneu avant MICHELIN Power Super Moto 120/80-16	7 000
70	2 pneus pluie MICHELIN Super Motard 120/80 et 160/60	17 000
71	Pneu pluie BRIDGESTONE 120/90	4 000
72	2 pneus NINEBOT 10X2.125	2 000
73	2 jantes HAANWHEELS pour KTM : avant (16X3.50X36T) et arrière (17X5.00X36T)	52 000
74	Pneu BRIDGESTONE Hoop H03 110/90-12	3 000
75	Pneu avant MICHELIN Anakeewild 120/70 R19	5 000
76	Pneu DUNLOP D402F MH90-21 (Harley Davidson)	7 000
77	Pneu arrière MICHELIN CityGrip2 140/70-16	5 000
78	Pneu MAXXIS 80/90	1 000
79	Silencieux FACTORY HEXAGONE SERIES	7 000
80	Silencieux AKRAPOVIC, carbone, USD550,134S	11 000
81	Silencieux AKRAPOVIC, carbone, USD550,134S	11 000

82	Silencieux AKRAPOVIC M-HAF006	11 000
83	Lot de 3 vêtements DUCATI (T S) : chemise et 2 tee-shirts	8 000
84	Lot de 3 vêtements DUCATI (T S) : chemise, tee-shirt et short	8 000
85	3 hauts (T XXL) DUCATI, VESPA et BMW	8 000
86	3 hauts (T XXL) DUCATI et VESPA	8 000
87	Polo et tee-shirt DUCATI (T L)	5 000
88	2 vêtements DUCATI et sweat-shirt BERING (T L)	6 000
89	2 vêtements DUCATI et sweat-shirt BERING (T L)	6 000
90	2 vêtements DUCATI (T XXL)	5 000
91	Long câble antivol, protection réservoir et sacoche rouge	9 000
92	Lot de 2 mannequins, un buste sur pied, 2 oriflammes avec pieds et sacoche, banderoles, pinces à étiquettes	6 000
93	Blouson BERING en M et protections de pluie	9 000
94	Sweatshirt et veste de pluie BERING en S	5 000
95	Sweatshirt et veste de pluie BERING en S	5 000
96	Sweatshirt et veste de pluie BERING en XS	5 000
97	Sweatshirt et protections de pluie BERING en M	6 000
98	Sweatshirt et protections de pluie BERING en L	6 000
99	Sweatshirt et protections de pluie BERING en 2XL	6 000
100	5 vêtements (tailles diverses)	4 000
101	Lot KTM : tee-shirt (T L), cerf volant, miroir "pneu" et sacoche outils	4 000
102	Lot KTM : tee-shirt (T L), cerf volant, tableau mural et sacoche outils	4 000
103	Lot de 11 pantalons de motocross (T de 4 à 13 ans)	33 000
104	Lot de 11 pantalons de motocross (T de 4 à 13 ans)	33 000
105	Lot de 9 pantalons de motocross adultes, tailles 28 à 32	27 000
106	Lot de 9 pantalons de motocross adultes, tailles 28 à 32	27 000
107	Lot de 22 pantalons de motocross de 4 à 13 ans et de 28 à 32 avec 5 paires de gants (tailles diverses)	68 000
108	Lot de pièces détachées pour vélo (3 cartons)	22 000

109	Lot d'environ 25 protections de pluie : combinaisons, vestes, pantalons, surchaussures	26 000
110	Grand poster en 3 parties (vissé au mur, prévoir dépose)	3 000
111	Lot goodies : 2 casquettes, livre, drapeau et porte-clés	2 000
112	Lot goodies : 2 casquettes, livre, drapeau et porte-clés	2 000
113	Lot goodies : casquette, 2 livres, drapeau, bracelet et porte-clés	2 000
114	Lot goodies : casquette, bonnet, porte-clés, livre et drapeau	2 000
115	Lot goodies : housse pour moto, briquet, porte-clés, livre et drapeau	8 000
116	Lot goodies : montre, écusson, pin's, briquet, porte-clés, et drapeau	2 000
117	Lot goodies : casquette, livre, 2 plaques métalliques, drapeau, briquet, porte-clés	3 000
118	Lot goodies : casquette, livre, 2 plaques métalliques, drapeau, briquet, porte-clés	3 000
119	Vitrine hexagonale, fond miroir, 4 étagères en verre, avec clés (si les lots contenus dans la vitrine ne sont pas vendus, charge à l'adjudicataire de la vider)	15 000
120	Lot de 2 présentoirs fil noir forme triangle (séparables) avec crochets (si les lots accrochés dessus ne sont pas vendus, charge à l'adjudicataire de les déposer)	9 000
121	Etagère métal blanc 5 niveaux	2 000
122	Etagère mélaminé blanc, 12 casiers	4 000
123	Etagère mélaminé blanc, 12 casiers et une petite 2 niveaux	4 000
124	Etagère en contreplaqué 4 niveaux	1 000
125	Gondole métal gris 5 niveaux	5 000
126	Shop in corner BIHR avec nombreux crochets	25 000
127	Grand présentoir métal noir avec crochets cascade pour vêtements	10 000
128	Grand présentoir métal noir avec crochets cascade pour vêtements	10 000
129	Présentoir 5 niveaux (pour silencieux)	2 000
130	Portant métal noir, simple, fixe	3 000
131	Portant inox simple, fixe avec néon rouge	4 000
132	Portant inox double, fixe	4 000
133	Enseigne BMW	10 000

134	Canapé 2 places simili cuir noir, liseré blanc, (revêtement hors d'usage)	2 000
135	Canapé 2 places simili cuir noir et table de salon artisanale (palette et piètement tube inox avec plateau en verre)	10 000
136	Canapé 2 places, tissu gris (à nettoyer)	4 000
137	Fauteuil club simili cuir rouge	4 000
138	Etagère mélaminé bois à casiers	2 000
139	Lot de pièces détachées toutes marques (sous l'escalier)	30 000
140	Lot de fournitures de bureau : banettes pvc, classeurs, ardoises, feuilles plastifiées, caisses à monnaie, etc et petite étagère pvc noir, 2 niveaux	3 000
141	Ensemble informatique comprenant écran BENQ, unité centrale ACER Aspire XC-605, clavier, souris, onduleur SOCOMEC et imprimante LEXIMARK	7 000
142	Lot de 3 étagères mélaminé bois : 2 à 5 niveaux et une à 3 niveaux	7 000
143	Ensemble informatique : unité centrale ANTEC, écran ASUS, clavier, souris, onduleur, douchette et 2 enceintes	9 000
144	Lot de 2 écrans SAMSUNG et SYNC MASTER, imprimante HP Deskjet 2620 et enceinte LOGITECH	4 000
145	Carton contenant des revues anciennes	1 000
146	Baie informatique avec son contenu (TP Link) et lot informatique dont serveur LENOVO Thinksystem 7Y49, onduleur, câbles, etc	25 000
147	3 oriflammes avec pieds métalliques	6 000
148	3 oriflammes (à déposer de la rembarde)	2 000
149	Lot de 6 panneaux rainurés avec différentes accroches	15 000
150	Présentoir publicitaire SCRAMBLER DUCATI , bois et métal	2 000
151	Lot de 2 présentoirs fil noir forme triangle (séparables)	9 000
152	Étagère mélaminé bois cérusé, 4 plateaux en espalier	3 000
153	Étagère métallique haute, 3 niveaux et un supplémentaire (manque accroches)	6 000
154	Petite étagère pvc gris et 4 présentoirs métal jaune pour bougies	2 000
155	Support métal noir et gris pour 6 casques ou autres	2 000
156	5 béquilles pour vélos, 2 modèles	2 000
157	Bicisupport d'exposition, 4 places	5 000

158	Lot comprenant meuble mélaminé bois et 2 portes battantes vitrées et une vitrine 2 portes, 3 étagères en verre et fond miroir, banettes courrier	11 000
159	Spot led Wall washer	2 000
160	Petite armoire pvc jaune, 2 étagères	3 000
161	Shop in corner BIHR 5 étagères et crochets	25 000
162	Shop in corner BIHR 5 étagères et crochets	25 000
163	Compresseur AARIAC modèle SNXPRO 5300, année 2020 avec sécheur d'air ED72, année 2021, 912h	295 000
164	Lot de pieds de parasol en pvc bleu	4 000
165	Lot de pièces détachées d'occasion de toutes marques, posées sur l'ensemble des palettes et cartons ainsi que quelques épaves vendues sans cartes grises ni certificats de vente (moteurs, carénages, faisceaux électriques, selles, pots, etc.) - sauf la DAELIM lot 169	170 000
166	Lot de pièces détachées, toutes marques : SYM, APRILIA, BMW, ADLY, SKYTEAM, ROYAL ENFIELD, PIAGGIO, DUCATI (dans la pièce du fond), vendu avec les étagères En cas de carence d'enchères, le lot unique pourra être séparé en plusieurs lots (un lot par marque)	970 000
167	Petit quad ADLY - Marque : ADLY - Type Commercial : E-T 2000 non homologué sur route, électrique avec chargeur, incomplet	40 000
168	Quad ATV 110cm3 - Marque : ATV Démarré - réservoir, batterie et carburateur neufs non homologué sur route	85 000
169	DAELIM VL 125 Daystar, 1cv, 1 place, essence - Marque : DAELIM - Type Commercial : VL125 - Immatriculation : 909AK - 1ere Mise en Service : 01/06/2010 - Type administratif : BA1BLS - N° de série : KMYBA1BLSAC307423 Pour pièces	20 000
170	DUCATI 899 PANIGALE, 2 places, 9cv, essence - Marque : DUCATI - Type Commercial : 899 PANIGALE - Immatriculation : 377 573 NC - 1ere Mise en Service : 01/09/2014 - Type administratif : H803AA - N° de série : ZDMH803AAEB017188 Épave	30 000

171	KTM 390 DUKE, 2 places, 5cv, essence - Marque : KTM - Type Commercial : KTM 390 DUKE - Immatriculation : 404 493 NC - 1ere Mise en Service : 23/05/2017 - Type administratif : KTM IS DUKE C3 - N° de série : VBKJGJ406GC273693	145 000
-----	---	---------

Sans clé, à finir de remonter, vendu avec pièces

Visites des lots 1 à 171 mercredi 25 mars de 8h30 à 9h30
chez MECA MOTO

Sur désignation à Ducos

Mises à Prix:

172	Camion ISUZU, 3 places, 15cv, gazole - Marque : ISUZU - Type Commercial : / - Immatriculation : 350 812 NC - Kilométrage : 189.297 - 1ere Mise en Service : 30/05/2012 - Type administratif : NPR6SSBB - N° de série : JAAN1R71HB7100025 Démarre au booster, pare-brise fêlé, benne basculante, charge utile 4430 kgs	770 000
-----	---	---------

Visites du lot 172 : mardi 24 mars de 14h à 15h au 16 rue Georges
CLAUDE à Ducos (à droite dans la montée)

Sur désignation à la fourrière

Mises à Prix:

173	RENAULT CLIO, 5 places, 7cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 222 127 NC - Kilométrage : 335.198 - 1ere Mise en Service : 25/09/2001 - Type administratif : MRE1312EB000 - N° de série : VF1BB1LOF25010989 Démarre Bon état général au vu de son âge, rayures côté droit, peinture écaillée, sellerie conducteur déchirée	35 000
174	RENAULT SCENIC, 5 places, 9cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : SCENIC - Immatriculation : 225 640 NC - Kilométrage : 203.574 - 1ere Mise en Service : 05/02/2002 - Type administratif : MRE1306A5839 - N° de série : VF1JAOBO525838642 Démarre Etat général moyen, pare-brise fêlé, peinture écaillée, sellerie conducteur déchirée, capitonnage porte conducteur démonté, chocs et rayures	30 000

175	RENAULT CLIO, 5 places, 6cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 232 279 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 16/10/2002 - Type administratif : MRE1002E6996 - N° de série : VF1BBOFCF27058722 Clé cassée dans le contact, n'a pas démarré rayures et chocs sur la carrosserie, sellerie déchirée et sale, pas de poignée intérieure conducteur et fenêtre bloquée, pneus neufs à l'avant	15 000
176	PEUGEOT 206, 5 places, 6cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 206 - Immatriculation : 232 847 NC - Kilométrage : 409.698 - 1ere Mise en Service : 31/10/2002 - Type administratif : MPE1102KG642 - N° de série : VF32AKFWF42705830 Démarre, jolies jantes et pneus quasi neufs, sellerie conducteur déchirée, intérieur portière abimé	20 000
177	RENAULT CLIO, 5 places, 7cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 245 175 NC - Kilométrage : 289.000 - 1ere Mise en Service : 13/03/2000 - Type administratif : MRE1301EA365 - N° de série : VF1CB010F21893838 Mauvais état général, toutes la sellerie intérieure hors service ainsi que les pneus	15 000
178	RENAUL CLIO, 5 places, 6cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 254 111 NC - Kilométrage : 179.273 - 1ere Mise en Service : 09/11/2004 - Type administratif : MRE1012EE457 - N° de série : VF1BB2DEF31782292 N'a pas démarré mauvais état général, intérieur porte et tableau de bord arrachés, peinture écaillée	15 000
179	KIA PICANTO, 4 places, 6cv, essence - Marque : KIA - Type Commercial : PICANTO - Immatriculation : 259 680 NC - Kilométrage : 206.445 - 1ere Mise en Service : 20/05/2005 - Type administratif : BA2432 - N° de série : KNEBA24325T145667 Clé mais n'a pas démarré (réservoir vide) Etat extérieur moyen (chocs et rayures), bon état intérieur, pneus à changer	40 000

180	MITSUBISHI L200, 4 places, 10cv, gazole - Marque : MITSUBISHI - Type Commercial : L200 - Immatriculation : 263 639 NC - 1ere Mise en Service : 15/09/2005 - Type administratif : K74TCEN - N° de série : MMBCNK7406D000679 N'a pas démarré, équipé jantes alu et pneus 4x4, état général extérieur correct, intérieur sale mais correct, vitre ARD cassée	50 000
181	KIA NEWSPORTAGE, 5 places, 11cv, gazole - Marque : KIA - Type Commercial : NEWSPORTAGE - Immatriculation : 265 950 NC - 1ere Mise en Service : 28/11/2005 - Type administratif : JE5518 - N° de série : KNEJE55186K168606 Pas de clé boite automatique, chocs et rayures sur la carrosserie, intérieur sale mais état correct, manque poignées portières ARG et AVD	60 000
182	KIA NEW SPORTAGE, 5 places, 11cv, essence - Marque : KIA - Type Commercial : SPORTAGE - Immatriculation : 271 888 NC - 1ere Mise en Service : 30/05/2006 - Type administratif : JE5525 - N° de série : KNEJE55256K236364 Avec clé mais n'a pas démarré (ouverture impossible du capot) Etat moyen, sellerie conducteur déchirée, intérieur sale, peinture écaillée, pas de poignée sauf AVD, vitre ARD brisée	80 000
183	PEUGEOT 308, 5 places, 9cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 308 - Immatriculation : 292 328 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 19/12/2007 - Type administratif : MPE1412VB473 - N° de série : VF34C5FWC55011796 Pas de clé Bon état général	60 000
184	KIA NEWSPORTAGE, 5 places, 10 cv, essence - Marque : KIA - Type Commercial : NEWSPORTAGE - Immatriculation : 294 042 NC - Kilométrage : 274.034 - 1ere Mise en Service : 11/02/2008 - Type administratif : JE5522 - N° de série : KNEJE55228K521168 Démarre Bon état général, manque poignées conducteur et ARG, quelques rayures	130 000

185	JEEP COMPASS, 5 places, 10cv, gazole - Marque : JEEP - Type Commercial : COMPASS - Immatriculation : 295 132 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 07/03/2008 - Type administratif : PKJA5FA - N° de série : 1J8FFC7Y78D620668 Pas de clé Etat général correct, intérieur cuir (déchiré côté conducteur)	70 000
186	CHEVROLET CAPTIVA, 7 places, 11cv, gazole - Marque : CHEVROLET - Type Commercial : CAPTIVA - Immatriculation : 298 276 NC - Kilométrage : 135.976 - 1ere Mise en Service : 04/06/2008 - Type administratif : CD26RJA - N° de série : KL1CD26RJ8B160224 Avec clé mais n'a pas démarré Boite automatique, quelques chocs, sellerie déchirée, intérieur sale, peinture écaillée, vitre ARD brisée	50 000
187	HYUNDAI I10, 5 places, 6cv, essence - Marque : HYUNDAI - Type Commercial : I10 - Immatriculation : 305 163 NC - Kilométrage : 149.564 - 1ere Mise en Service : 09/12/2008 - Type administratif : AN51CP - N° de série : MALAN51CP9M174495 Démarre, Bon état général sauf peinture écaillée	160 000
188	SUZUKI SX4, 5 places, 6cv, essence - Marque : SUZUKI - Type Commercial : SX4 - Immatriculation : 305 580 NC - Kilométrage : 279.605 - 1ere Mise en Service : 15/12/2008 - Type administratif : GYA21S/MT - N° de série : JSAGYA21S00201666 Avec clé mais n'a pas démarré (réservoir vide) Bon état général quelques chocs, rayure pare-brise, pas de fenêtre conducteur	50 000
189	NISSAN XTRAIL, 5 places, 10cv, essence - Marque : NISSAN - Type Commercial : XTRAIL - Immatriculation : 313 277 NC - Kilométrage : 232.806 - 1ere Mise en Service : 20/07/2009 - Type administratif : MJN9724NV301 - N° de série : JN1TANT31U0024036 N'a pas démarré Boite automatique, bon état général extérieur/intérieur	70 000

190	RENAULT CLIO, 5 places, 6cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 327 751 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 26/08/2010 - Type administratif : M10RENV001V300 - N° de série : VF1BB1KEF42581753 Pas de clé Bon état général, quelques chocs, intérieur correct, pneus à changer, pas de poignée côté conducteur	40 000
191	CHEVROLET CRUZE, 5 places, 9cv, essence - Marque : CHEVROLET - Type Commercial : CRUZE - Immatriculation : 332 755 NC - Kilométrage : 275.190 - 1ere Mise en Service : 10/01/2011 - Type administratif : JA6959 - N° de série : KL1JA6959BK057630 Démarré Boite automatique, bon état général intérieur/extérieur, rayure pare-choc, sellerie déchirée	90 000
192	RENAULT CLIO, 5 places, 7cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 338 963 NC - Kilométrage : 190.614 - 1ere Mise en Service : 30/06/2011 - Type administratif : M10RENV001D936 - N° de série : VF1BB2L0545424877 Démarré Bon état général mais très sale à l'intérieur, peinture écaillée	100 000
193	VOLKSWAGEN POLO, 5 places, 7cv, essence - Marque : VOLKSWAGEN - Type Commercial : POLO - Immatriculation : 339 102 NC - Kilométrage : 145.398 - 1ere Mise en Service : 05/07/2011 - Type administratif : M10VWGV000J589 - N° de série : WVWZZZ6RZBY136460 Démarré bon état intérieur, plusieurs chocs et rayures sur la carrosserie, pneus à changer à l'arrière	120 000
194	GREAT WALL HAVAL H5, 5 places, 13cv, gazole - Marque : GREAT WALL - Type Commercial : HAVAL H5 - Immatriculation : 344 206 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 18/11/2011 - N° de série : LGWEFEA53BB655215 Pas de clé Chocs pare-brise et aile ARG intérieur cuir correct sauf siège conducteur	40 000

195	FORD FIESTA, 5 places, 7cv, essence - Marque : FORD - Type Commercial : FIESTA - Immatriculation : 359 995 NC - Kilométrage : 128.602 - 1ere Mise en Service : 18/02/2013 - Type administratif : JA8SPJA1J - N° de série : WF0JXXGAJJCL83468 Démarre Bon état général sauf pneus	160 000
196	FORD FIESTA, 5 places, 7cv, essence - Marque : FORD - Type Commercial : FIESTA - Immatriculation : 369 024 NC - 1ere Mise en Service : 02/12/2013 - Type administratif : JA8SPJC1D5ABCAF - N° de série : WF0DXXGAKDDR71485 Pas de clé Bon état intérieur, quelques chocs et rayures, peinture écaillée, pneus usés	45 000
197	BMW E36 328i, 5 places, 9cv, essence - Marque : BMW - Type Commercial : 328 I - Immatriculation : 457 540 NC - Kilométrage : 212.287 - 1ere Mise en Service : 23/05/1997 - Type administratif : MBM001ACU802 - N° de série : WBACD21070AU61294 N'a pas démarré. L'adjudicataire devra s'acquitter en plus, auprès de la fourrière intercommunale, des frais de garde d'un montant de 7 700 f cfp Art L325-1-1 du code de la route S'agissant d'un bien du Domaine, le véhicule ne pourra être enlevé que le mardi 7 avril 2026	630 000
198	SSANG YONG KORANDO, 5 places, 11cv, gazole - Marque : SSANGYONG - Type Commercial : KORANDO - Immatriculation : 360 197 NC - Kilométrage : 161 750 - 1ere Mise en Service : 22/02/2013 - Type administratif : T5SML2S - N° de série : KPTA0A1SSCP072379 Démarre, bon état intérieur/extérieur Contrôle technique du 05/02/2026 = remise en état à prévoir : disque frein avant, coffre fermé, voyant airbag allumé, suintement turbo et boîte de vitesse, opacité phares AV, soufflet rotule déchiré, ceinture sécurité ARG, éclat pare-brise	310 000

199	PORSCHE MACAN, 5 places, 13cv, essence - Marque : PORSCHE - Type Commercial : MACAN - Immatriculation : 412 105 NC - Kilométrage : inconnu - 1ere Mise en Service : 06/03/2018 - Type administratif : 95BAA1 - N° de série : WP1ZZZ95ZJLB05819 Excellent état intérieur (cuir beige)/extérieur Véhicule fermé, pas de clé (prévoir environ 150 000 f pour ouverture et fourniture de clé suivant information fournie)	3 750 000
-----	--	-----------

Visites des lots 173 à 199 le mardi 24 mars de 12h à 14h à la fourrière intercommunale, rue Raymonde JORE à Ducos

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE:

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tgc 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

A la requête du Gouvernement de NC et du du 25/03/2026 à 98800 Nouméa
Domaine (TPI), ventes volontaires, succession
vacante et liquidations judiciaires
des Stés MECA MOTO et GENI-VRD

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur

N° de Lot	Descriptif du lot	Offre maximum en F CFP hors frais et hors TGC	Prix adjugé hors frais et hors TGC

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère. Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

- " s'écarter de l'ordre du catalogue,
- " réunir ou diviser des lots,
- " retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente. Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

€ pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;

€ pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON

Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 161381020610 RIB 08

FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCNN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Preneur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

€ tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,

€ tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

- ☿ que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.
- ☿ que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organismes divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursés.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Dél n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n° 2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier)

Il est rappelé qu'en application de l'article R 344-1 du code national de la route rendant applicable l'article L325-1-1 dudit code en Nouvelle Calédonie, relatif à la confiscation des véhicules par les juridictions judiciaires pénales : "si la confiscation est ordonnée, le véhicule est remis au service des domaines en vue de sa destruction ou de son aliénation. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge de l'acquéreur".

ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET LES GARANTIES

ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGÉS

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets.

Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire - et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailer.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, constructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.